

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/01/2005 - Convocation du 18/01/2005  
Compte rendu affiché le : 04/02/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	27

**Présents :** M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; M. GOSSET; Mle VEYRIER; Mme PERRIN; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. MACHURAT; Mle MILLET; M. BOUREZG

**Absents représentés :** Mme BERRA (pouvoir à Mme PERRIN); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN); Mme WYMAN (pouvoir à Mme BROSSARD); Mme GLATARD (pouvoir à Mme BOUHEY); Mme DESVIGNES (pouvoir à M. AUROY); Mme MARMONIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. BELLOT (pouvoir à M. MACHURAT)

**Absents excusés :** M. FERNANDES; Mme LABASOR

**Absents :**

**Objet :** Maîtrise d'œuvre  
Bâtiment Service Jeunesse

Monsieur l'Adjoint délégué rappelle que la commune a désigné un maître d'oeuvre pour procéder à la réalisation d'une esquisse préalable au réaménagement et à la restructuration des espaces publics situés aux abords de l'Hôtel-de-Ville et de la Résidence Bertrand Vergnais.

Il précise, par ailleurs, que la nécessité de doter le service jeunesse de nouveaux locaux a été intégrée au projet de réaménagement puisque a été envisagée la transformation de l'ancien bar de la piscine en locaux fonctionnels susceptibles d'accueillir le fonctionnement spécifique de ce service.

Il indique, qu'en conséquence, une consultation a été engagée conformément au Code des Marchés Publics en vue de choisir un architecte chargé de procéder à l'élaboration d'un projet tenant compte de la spécificité des lieux (proximité immédiate du Nymphée).

Il dit que deux maîtres d'oeuvre ont répondu et que le cabinet Archi Gones a été retenu. Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant, dont le coût s'élève à **1 315,60 € HT**.

## **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Marchés Publics,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'oeuvre d'un montant de **1 315,60 euros HT** avec le Cabinet Archi Gones, situé à Miribel, relatif au réaménagement du bâtiment destiné à accueillir le service jeunesse de la commune,
- DIT que la dépense correspondante figure à l'opération 0013 du budget communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 27 janvier 2005  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 14/02/2005  
Publication ou affichage du 14/02/2005  
Paul LAFFLY,  
Maire.